



Projet d'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques

Les étudiants sont attachés à leurs bibliothèques et souhaitent qu'elles ouvrent davantage. Plus que de simples salles de travail, ce sont bien les bibliothèques qui sont plébiscitées. Leur rôle est ainsi mis en valeur et celui des bibliothécaires dans la réussite des étudiants reconnu.

Afin de répondre à cette demande, des extensions d'horaires d'ouverture ont d'abord été mises en place en soirée dans les sections de médecine, jusqu'à 22h et 23h, l'ouverture étant assurée à partir de 19h par des moniteurs étudiants. En 2010, de nouvelles extensions d'horaires ont été décidées : en soirée jusqu'à 21h au L1, et le samedi de 10h à 20h à la Pitié et au L1. Le samedi, 2 titulaires sont présents jusqu'à 17h30, l'ouverture est ensuite assurée par des moniteurs étudiants. En l'absence de personnel titulaire, les services de la bibliothèque sont réduits : pas de renseignement bibliographique, ni d'inscription ou de prêt-retour au bureau d'accueil.

En 2014, en réponse à la demande renouvelée des étudiants, l'UPMC souhaite mettre en œuvre de nouvelles extensions d'horaires. La direction de la BUPMC a réuni à plusieurs reprises les représentants des personnels depuis février 2014. Le projet a ainsi été réévalué et porte désormais sur 2 bibliothèques, et sur une période délimitée : **de début novembre à fin mai**, période de révisions intenses pour les étudiants.

Il s'agirait d'ouvrir durant cette période :

- **le L1 jusqu'à 22h du lundi au vendredi** avec des moniteurs et un vigile dédié à partir de 19h (personnel supplémentaire de la société privée qui assure la sécurité du campus le soir),
- **Saint-Antoine le samedi de 10h à 20h** (28 samedis), avec 2 titulaires et 2 moniteurs.

Afin de s'assurer que le projet actuel soit profitable aux usagers sans avoir de conséquences néfastes sur les conditions de travail des personnels de bibliothèques, le SGEN demande :

- que le principe de **rémunération** actuelle des titulaires pour le samedi soit maintenu et appliqué pour toute autre bibliothèque ouverte le samedi ;
- que le système d'**échange de samedis** soit conservé, avec la possibilité, **pour les personnes qui le souhaitent**, d'assurer plus de 5 samedis par an : un agent ne pourrait pas être contraint d'effectuer plus de 5 samedis par an ;
- que les permanences du samedi soient **réparties de façon équilibrée et équitable** entre A, B et C et entre sciences et médecine ;
- que le **financement** n'impacte pas le budget de la BUPMC ;
- que la **sécurité des personnes et des biens** soit assurée, à Jussieu comme dans les bibliothèques de médecine, par des rondes en journée, et du personnel spécifique posté après 19 h (17h30 le samedi) au L1.

Les représentants du personnel des bibliothèques SGEN

Sylvain Akchar
Dominique Anselme
Frédérique Flamerie
Cécile Manigler
Claire Sonnefraud